

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 2 QUATER

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« prescrire »,

insérer les mots :

« à leurs patientes et aux partenaires de leurs patientes ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« à leurs patientes et aux partenaires de leurs patientes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.